

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019

Point 8 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par
M. Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC,
pour la création d'une patinoire en ville de Bulle**

Lors de la séance du 27 mai 2019, M. Sébastien Bossel a déposé un postulat tendant à la création d'une patinoire dans la zone sportive de Bouleyres. En séance du Conseil général le 7 octobre, avant la décision de transmission du postulat au Conseil communal, il a modifié le titre de son intervention en supprimant la localisation dans la zone sportive de Bouleyres pour permettre une implantation sur tout le territoire communal.

Le texte de la nouvelle présentation du postulat au Conseil général est reproduit au verso.

Le 18 novembre 2019, le Bureau du Conseil général a examiné ce postulat, conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général, et l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC, pour la création d'une patinoire en ville de Bulle.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Malik Seydoux

Le Secrétaire

Guy Monney

Postulat pour la création d'une patinoire en ville de Bulle

« Monsieur le Président, chers collègues,

En préambule, je tiens à apporter une précision à mon postulat. Selon le groupe UDC, il n'est pas absolument indispensable que la patinoire soit créée dans la zone sportive de Bouleyres. Si le Conseil communal propose un emplacement plus judicieux, par exemple pour des raisons d'accessibilité, nous soutiendrons évidemment le projet. Si nous avons proposé cet emplacement, c'est principalement en raison du fait que la patinoire provisoire avait été érigée sur le paddock. Il ne s'agit donc pas du tout d'une condition de notre postulat qui peut dès lors être renommé "pour la création d'une patinoire en Ville de Bulle".

Vous l'aurez compris, l'important pour nous est que la Commune de Bulle mette à disposition des clubs sportifs une infrastructure pratique et efficiente, qui puisse être utilisée sans interruption durant l'année.

Nous sommes convaincus que permettre la pratique des sports de glace dans de bonnes conditions favorise l'épanouissement des jeunes, non seulement de Bulle mais de toute la région. Si le HC Gottéron souhaite un jour être champion suisse, il faut bien que la deuxième ville du canton puisse participer à la formation des futurs Julien Sprunger.

Pour terminer, je précise les chiffres que j'avais avancés, soit le coût supplémentaire à la charge de la Commune qui a été budgétisé en 2017 à plus de Fr. 163'000.00 et en 2018, à plus de Fr. 105'000.00. Il y a donc lieu d'investir dans une nouvelle infrastructure afin d'éviter un nouveau gaspillage pour une installation provisoire.

Je vous remercie par avance pour le soutien que vous apporterez à ce postulat. »